

**Cabinet BLOIS**  
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie  
Régionale de Rouen

**RSM Secno**  
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie  
Régionale de Rouen

**BROSSARD SA**

Société anonyme au capital de 50.666.526 Euros  
ZA Le Clos Mesnil  
BP 32  
27110 LE NEUBOURG

**RAPPORT SPECIAL**

**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010**

\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

**1- CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Prise de participation**

Conseil d'administration du 31 octobre 2009.

Personne concernée : Monsieur Guy SCHUMACHER, Président de la SA BROSSARD et de la SAS ALISCIENCE.

Votre Conseil d'Administration a autorisé la souscription par la société BROSSARD de 30 000 actions de la société ALISCIENCE moyennant 300 000 €, dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société.

## 2- CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### a) Assurance GSC du Directeur Général Délégué

Votre Conseil d'Administration a autorisé la souscription au profit de Monsieur Frédéric THYS, Directeur Général Délégué, d'une assurance chômage auprès de la société GSC ainsi que d'un contrat assurant un capital chômage auprès de la société RIP.

Le montant de cotisation pris en charge au titre de l'exercice s'élève à 12 K€ pour ce qui concerne le contrat GSC et à 5 K€ pour ce qui concerne le contrat RIP.

### b) Convention de management fees

Votre société s'est engagée à assurer des missions de direction, ingénierie et d'assistance nécessaire au développement du groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La convention correspondante a été actualisée lors du Conseil d'Administration du 8 octobre 2009.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010, les montants facturés par BROSSARD SA se sont élevés à 2 092 K€, répartis entre les sociétés du groupe comme suit :

- SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD	196 K€
- SAVANE-BROSSARD	696 K€
- BROSSARD DISTRIBUTION	1 196 K€
- LA PIZZA DE MANOSQUE	4 K€

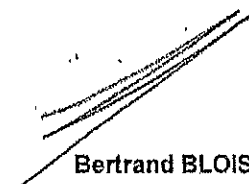
### c) Action de fonction

Le 20 avril 2006 a été signée une convention de mise à disposition d'une action de fonction de la société SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD entre la société et Monsieur Guy SCHUMACHER bénéficiaire de cette action.

Evreux et Mont Saint-Aignan, le 25 octobre 2010

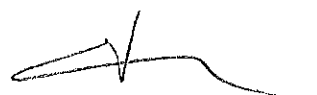
**Les Commissaires aux Comptes**  
**Membres de la Compagnie Régionale de Rouen**

Cabinet BLOIS



Bertrand BLOIS

RSM Secno



Eric MASUREL